

K E R E N  
F I N A N C E

# POLITIQUE D'EXCLUSION - KEREN CRÉDIT ISR

K E R E N  C R E D I T  
I S R

Année 2025

*Mis à jour le  
23/03/2026*



12 bis place Henri Bergson  
75008 Paris  
Tel : 01.45.02.49.01





## PRÉAMBULE

Keren Finance ambitionne de se positionner en tant qu'investisseur responsable, actif et exigeant, une démarche illustrée par son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2020, ainsi que par l'évolution de sa gamme de fonds, incluant la classification des fonds en Article 8 selon la réglementation SFDR et la labellisation ISR de notre fonds Keren Crédit ISR.

Depuis plusieurs années, la société intègre de manière systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses processus d'investissement. Cela se traduit notamment par des rencontres régulières avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons, afin d'évaluer leur gouvernance, ou encore par notre participation active à des émissions obligataires "vertes" pour certains émetteurs.

Nous sommes fermement convaincus que l'éthique managériale et le respect des normes sociales et environnementales par les émetteurs sont des facteurs clés pour générer des performances durables et positives pour nos investisseurs à long terme.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Depuis sa création, Keren Finance privilégie l'investissement en actions européennes dites de croissance notamment sur le segment des petites entreprises ou small cap. Cette stratégie d'accompagnement de petites valeurs s'insère dans une logique de long terme où la connaissance des équipes dirigeantes et l'évaluation de la qualité de la gouvernance sont au moins aussi importantes que l'analyse financière des sociétés. Ceci est également valable sur le segment des obligations d'entreprises qui a constitué l'autre axe de développement majeur de notre société ses dernières années.

En ayant ce biais croissance dans notre philosophie de gestion, notre objectif consiste à identifier les sociétés leaders sur des marchés, offrant de la visibilité sur leur croissance future. Or, nous ne croyons pas en une croissance future non respectueuse de la planète et de ses habitants. Nous évaluons ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de nous assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps. Pour nous, un investissement responsable est donc avant tout un investissement durable.

## CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique exclusivement aux actifs gérés en investissement direct au sein du fonds Keren Crédit ISR. Ce fonds, bénéficiant du label ISR, est en effet soumis à des critères stricts concernant les exclusions sectorielles et normatives, en ligne avec les exigences de cette labellisation.

## PROCESSUS & DONNÉES

L'ensemble des exclusions est validé et supervisé par notre comité ESG, qui regroupe les gérants, les analystes ESG, l'équipe de contrôle, ainsi que le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Cette approche collaborative assure la rigueur et la pertinence des exclusions appliquées.

Pour les exclusions générales basées sur des seuils de chiffre d'affaires ou celles figurant sur notre liste d'exclusions, nous nous appuyons sur des données fiables fournies par des agences extra-financières spécialisées et indépendantes, telles que nos fournisseurs de données Sustainalytics et Carbone 4. De plus, notre équipe d'analystes ESG suit de près les rapports environnementaux des émetteurs pour garantir la qualité et la rigueur de notre processus d'évaluation.

Afin de s'assurer du respect des exclusions et de la non-inclusion des sociétés figurant sur nos listes, plusieurs contrôles sont mis en place :

1. **Un contrôle pre-trade** lors du passage d'ordre pour la gestion collective et la gestion sous mandat, permettant de vérifier que les investissements respectent nos critères d'exclusion avant leur exécution.
2. **Un contrôle a posteriori** effectué au quotidien pour vérifier la conformité des investissements avec nos restrictions et exclusions en place.
3. **Un contrôle annuel** réalisé par l'équipe de conformité, permettant de s'assurer que la politique d'exclusion est respectée de manière rigoureuse sur l'ensemble de l'année.

Ces mesures garantissent une gestion transparente et conforme aux critères stricts du label ISR pour notre fonds Keren Crédit ISR.



## EXCLUSIONS SECTORIELLES ET NORMATIVES

Depuis de nombreuses années, et dans le cadre de notre engagement éthique, Keren Finance a pris la décision d'exclure certains secteurs d'activités, que nous considérons non seulement contraires à nos valeurs, mais également nuisibles à l'intérêt de nos clients à long terme. Ces exclusions s'appliquent spécifiquement au fonds Keren Crédit ISR, qui bénéficie du label ISR, mais la plupart de ces critères sont également appliqués de manière générale à l'ensemble des fonds gérés par Keren Finance.

Plus précisément, les exclusions suivantes sont mises en place dans le cadre de la gestion de Keren Crédit ISR :

- **La fabrication et la commercialisation d'armes non conventionnelles**, comme les mines anti-personnel, en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa. Par ailleurs, nous excluons les sociétés dont le chiffre d'affaires provenant de l'armement conventionnel dépasse un tiers de leur chiffre d'affaires total.
- **Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes**, telles que la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- **L'industrie du tabac**, considérée comme étant incompatible avec notre engagement en faveur d'une société responsable.
- **L'exclusion des États non coopératifs fiscalement**, dans un souci de transparence et de responsabilité fiscale.
- **Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI)**, afin d'éviter les risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et à d'autres pratiques non conformes aux normes internationales en matière de gouvernance financière.
- **L'exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies**, en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.
- **L'exclusion des entreprises impliquées dans des projets répertoriés sur les listes GCEL et GOCEL**, qui concernent des projets à fort impact environnemental ou social négatif.

- **Les producteurs de gaz et de pétrole**, étant donné les préoccupations environnementales et sociales liées à ces secteurs, qui sont en contradiction avec notre approche d'investissement responsable.
- **Les entreprises du secteur de l'armement**, lorsque cette activité représente plus d'un tiers de leur chiffre d'affaires total, en raison des risques éthiques et géopolitiques associés à ce secteur.
- **Les sociétés relevant de la finance spécialisée**, en raison de leur exposition à des pratiques risquées ou spéculatives qui ne sont pas en ligne avec notre philosophie de gestion responsable.
- **Tout émetteur dont plus de 1% de l'activité** relève de l'exploration, de l'extraction, du raffinage de charbon thermique, ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage de charbon, en raison de l'impact environnemental majeur de ces secteurs.
- **Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité**, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds utilisera les seuils d'intensité fournis par le référentiel du label ISR.
- **Les obligations souveraines émises par des pays et territoires dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption**, publiée par Transparency International, est strictement inférieure à 40/100, en raison du risque élevé de pratiques non éthiques ou de gouvernance déficiente.

Ces exclusions, intégrées dans notre processus d'investissement, visent à garantir que Keren Crédit ISR respecte pleinement les exigences du label ISR, en évitant les investissements dans des secteurs ou entreprises ne répondant pas à nos critères éthiques et durables.

## **EXCLUSION DES ÉMETTEURS SOUMIS À DES CONTROVERSES**

Nous excluons systématiquement les émetteurs ayant une note de 5 en raison de leur implication dans des controverses significatives. Pour ceux qui obtiennent une note de 4, nous menons des recherches approfondies afin d'évaluer la gravité de la situation et son impact potentiel sur nos investissements. Cette approche nous permet de garantir que nos choix d'investissement sont alignés avec nos valeurs et nos critères.

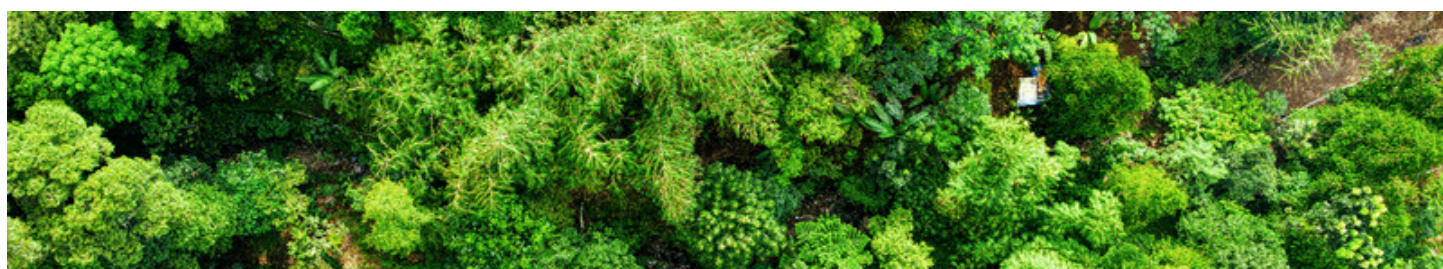


## SUIVI ET PILOTAGE

La gouvernance de notre politique d'exclusion repose sur un cadre structuré qui garantit son application rigoureuse et continue dans le temps. L'ensemble des processus liés à l'exclusion, de l'identification des émetteurs concernés à l'actualisation des listes, est intégré dans nos procédures de gestion, afin d'assurer un suivi et une mise en œuvre cohérents.

Ce dispositif repose sur une collaboration étroite entre les fonctions opérationnelles, les analystes ESG et l'équipe de contrôle, et fait l'objet d'une supervision régulière par le comité ESG. Ce dernier assure une veille active sur l'évolution des cadres réglementaires et des référentiels sectoriels, notamment ceux du label ISR, afin de garantir l'adéquation de notre politique avec les standards en vigueur. Il veille également à ce que les exclusions soient conformes à nos engagements globaux en matière de durabilité et qu'elles reflètent les valeurs de Keren Finance.

Cette approche garantit un pilotage rigoureux et réactif, aligné avec nos objectifs à long terme, tout en assurant une réévaluation périodique pour intégrer les évolutions des normes internationales, des attentes sociétales et des avancées scientifiques. Le comité ESG a pour rôle de s'assurer que la politique d'exclusion reste adaptée aux enjeux contemporains et en phase avec nos stratégies d'investissement responsable.



# K E R E N

---

## F I N A N C E



**Raphaël  
ELMALEH**  
Président  
Gérant



**Christelle  
DUPUIS**  
Secrétaire Général  
RCCI



**Alexandre  
BRULE**  
Analyste ESG



**Lamine  
BAYOU**  
Contrôleur Interne



**Romain  
LORAS**  
Contrôleur des  
Risques



12 bis place Henri Bergson  
75008 Paris  
Tel : 01.45.02.49.01

